Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 3 chaâbane 1441
27 Mars 2020

N° 25

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **791**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **792**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **796**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **797**
Convocations
Sociétés anonymes **800**
Divers
Avis au public..... **808**
Rectificatifs **808**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

LES PERLES DU DESERT SA

SOCIETE ANONYME

Totalement exportatrice

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Amen El Bouhaira - 3ème étage - 1053- Les Berges du Lac - Tunis Tunisie

Identifiant Unique : 1432766B

Suivant un procès verbal du conseil d'administration du 2/12/2019 enregistré à la Recette des Finances Le Lac- Tunis le 20/02/2020 sous le Q N° M018437, E N° 20701278.

Monsieur Yves Christian Graf a démissionné de son poste de directeur général.

Les administrateurs ont décidé de nommer M. Adel Ayed en qualité de directeur général avec la détermination de ses pouvoirs.

Suivant un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2019 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 20/2/2020 sous le Q N° M018446, E N° 20701280

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises le 16/3/2020

2020400790SANB2

«TIBA FOOD »

Société Anonyme

Non Résidente

Capital social : 2.664.995 Euros (équivalent à 4.171.800 dinars)

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 614695G

Suivant un procès verbal du conseil d'administration en date du 31/12/2019 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 5/2/2020 sous Q n° M004218, E n° 20700129.

Monsieur Luis Maria Da Cunha Folque de Mendoça a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Les administrateurs ont décidé de nommer Madame Maria Manuela Correia De Gouveia A. Cipriano Messias en qualité d'administrateur à Titre provisoire pour la durée du reste du mandat de Monsieur Luis Maria Da Cunha Folque de Mendoça.

Un exemplaire du procès verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 17/3/2020.

2020400791SANB2

«SOVENA MENA COMPANY»

Société Anonyme-Non Résidente

Capital social : 4.081.000 Euros (équivalent à 7.650.000 dinars)

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm- Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant unique : 1002666F

Suivant un procès verbal du conseil d'administration en date du 31/12/2019 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 5/2/2020 sous Q n° M004217, E n° 20700128.

Monsieur Luis Maria Da Cunha Folque de Mendoça a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Les administrateurs ont décidé de nommer Madame Maria Manuela Correia De Gouveia A.Cipriano Messias en qualité d'administrateur à Titre provisoire pour la durée du reste du mandat de Madame Luis Maria Da Cunha Folque de Mendoça.

Un exemplaire du procès verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 17/3/2020.

2020400792SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société PLASTEKA SARL

Au capital 1 476 000 DT

Rue El Quods Zone Industrielle 2034 Ez-zahra

Suivant procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2019 enregistré à la recette des finances Ez-zahra le 3 mars 2020 sous le N°20700426 quittance N°M009877 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises « le registre national des entreprises Ariana » le 17 mars 2020 sous le n° 202023035 il a été décidé de nommer Monsieur Oueslati Ezzeddine Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2020R00641SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société D'Ameublement Industriel et Menuiserie «AIM » SARL

Au capital de 624.000DT

Rue El Quods Zone Industrielle 2034 Ezzahra

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2019, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 10 mars 2020 sous le n° 20700480, quittance n° M012038 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises « Le registre national des entreprises Ariana » le 17 mars 2020 sous le n° 202023031.

Il a été décidé de nommer Monsieur Oueslati Ezzeddine commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2020R00642SRLB2

Cession des parts et changement du Gérant

SONOTRA SARL

SARL au capital de 40 000 MDT

MF : 1300507/D/A/M/000

Suivant PV du 12/02/2019 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 Tunis sous le n°19800564 quittance 13500 dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°20199974 du 27/02/2019 Tunis 2, il a été décidé de nommer Monsieur Saidi Wissem nouveau gérant de la société à la place de Madame Yazid Amel.

Selon acte de cession de part en date du 23/12/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis (Menzah 9) le 18 février 2020 sous le numéro d'enregistrement 20800519 quittance n°13653 il a été conclu ce qui suit :

- Madame Yazid Amel a cédé avec toutes les garantie et droit ordinaires les (2400 parts) deux mille quatre cent parts à (24000 DT) à Monsieur Saidi Wissem.

- Monsieur Saidi Wissem est le propriétaire des (2400) deux mille quatre cent parts sociales à partir de la date du 18 février 2020.

2020400793SRLB2

Fondation pour l'enseignement Britannique en Tunisie SARL

Siège : 48, rue du parc, 2036 La Soukra

MF : 1264087 W

RC : B24168122012

Par acte sous seing privé rédigé le 4 Novembre 2019, enregistré à la recette des finances Rue des paradis Ariana en date du 23 Décembre 2019 quittance n° 135192M, enregistrement 19708991 et déposé au registre national des entreprises en date du 20 Janvier 2020 sous le n° 20204519.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire approuvent à l'unanimité, les états financiers pour les exercices 2016/2017 et 2017/2018, ainsi que l'affectation de leurs résultats.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'augmentation de la rémunération de la gérante ainsi que la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société pour les services 2018/2019 à 2020/2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sous réserve au gérant au titre de sa gestion durant les exercices 2016/2017 et 2017/2018.

Cet avis a été publié aux journaux le «Quotidien» et «Elchourouk » le 18 mars 2020.

2020400794SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation à des parts dans un fonds de commerce à titre gratuit

Par acte SSP légalisé le 28 et 29 décembre 2019 et enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 30/12/2019 enregistrement n° 19202478 (Quittance n° M055724), Mesdames Malek Kechida, Yosr Kchida et Souha Benrejeb ont renoncé à leurs parts dans le fonds de commerce consistant en un local avec ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de produits pharmaceutiques «Pharmacie» exploité dans le local sis à la rue Ennasr, 5080, Teboulba, Monastir au profit de Madame Salma Kechida.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du bénéficiaire de la renonciation à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

L'annonce a été publiée au journal Echourouk et le quotidien du 14/3/2020.

2020T00392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/2/2020 enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 4/3/2030 reçu n° M011505 et n° d'enregistrement 20200487 Monsieur Mohsen Ben Hasen Ben Salah Mejri CIN n° 02238881 délivré le 6/7/2007 demeurant à cité El Menzah Medjez El Bab a vendu à Madame Mbarka Bent Ahmed Ben Salah Mzoughui CIN n° 02120966 délivré le 25/5/1994 demeurant à cité El Azima Medjez el Bab la totalité du fond de commerce sis à 111 avenue de l'environnement Medjez El Bab exploité en café 1ére catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la république tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien le temps du 14/3/2020 page 5 et au quotidien Essabah du 14/3/2020 page 12.

2020T00395FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 3 mars 2020 et enregistré à la recette des finances Kairouan le 4/3/2020 (Reçu n° MO10007 enregistrement n° 202097757 Monsieur Zouhaier Dhaoudi (C.I.N n° 07672127) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Amel Bent Brahim Hadedi (C.I.N n° 02097757) exploité «Services collectifs, sociaux et personnels et café 1ère catégorie» Sise Avenue Mongi Slim Kairouan Nord 3129- Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Houssem Troudi situé Rue Kobres n° 04 Mutuelle Ville-1082 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2020T00398FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seings privés en date du 17/02/2020 à la recette des finances de bouheira quittance M.031097 enregistrement 06574560, il appert que M Faten Hedi épouse Hamza titulaire de CIN n 05437007 a cedé à M Kamel Ayeb CIN 06514560, la totalité du fonds de commerce constituant un local commerciale au

n° 3-0 au rdc du l'immeuble d'habitation et commercial Koba 2 sis au Lac Tunis Nord.

Toute opposition devra être signifiée à l'adresse de l'avocat Chalfouh Adel sis 20 rue Jamel Abdennasseur Tunis 1000, dans un délais de 20 jours à compter de la parution de la présente au J.O.R.T sous peine de nullité.

La dite cession a été publiée aux journaux Essabeh et Le Temp du 20/03/2020.

2020T00402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 28/02/2020 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 06/03/2020 Reçu M019064 Enregistrement 20200614, Monsieur Farhat Jertila demeurant 14, Rue des Fruits, Borj El Baccouch Ariana a vendu à Monsieur Lassaad Deguini demeurant 15, Rue Zaouia Elbokria Halfawine Tunis, la totalité du fonds de commerce de fabrication et de vente de pâtisseries sis au 26, Rue Jamaa Errawdha Soukra - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être formées dans les délais légaux, soit 20 jours après la date de parution du présent avis au J.O.R.T. et ce entre les mains de Maître Mohamed Mokhtar Jalali, avocat, à son adresse 11, Rue Abderrahman Azzam, complexe Kheireddine Pacha, escalier B Montplaisir 1073 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" du 19/03/2020.

2020R00637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée du 05-03-2020 enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 05-03-2020, quittance n° M008316, enregistrement n° 20200221, rédigé par maître Toumi Hosneddine titulaire de la carte d'identité nationale n° 05130879 matricule fiscale PA729426V dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Illyés Centre bureau 204 Grombalia, monsieur Walid Ben Kilani Chebl, titulaire de la carte d'identité nationale n° 06364173 résident à Argoub Jedidi Grombalia a vendu à monsieur Malek Ben Saïd Mhedbi , titulaire de la carte d'identité n° 06469217 résident à Brij Takelsa Nabeul, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie sis Cité Al Manar Route de Grombalia Beni Khalled objet de l'identifiant unique 1066321 G.

Les oppositions au payement du prix au vendeur sont reçues dans un délais de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal officiel de la république tunisienne et ce au cabinet de l'avocat qui a rédigé l'acte de vente et mentionné ci dessus.

Un extrait de cette annonce a paru au journal Achourouk du 18-03-2020.

2020R00645FCCC2

Donotation d'un fonds de commerce

En référence à l'acte de donation daté du 16 septembre 2019, rédigé chez maître Basma Ben Ali, notaire, et enregistré auprès de la recette des finances El Mourouj sous la référence 077216 en date du 1er octobre 2019, Mohamed Salah Ben Ahmed Oueslati titulaire de la carte d'identité nationale numéro 02023722, délivrée à Tunis à la date de 27 février 2014, donne à son fils Yassine Ben Mohamed Salah Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05469871, délivrée à Tunis à la date de 20 juillet 2018, l'ensemble du fonds de commerce représenté par la pharmacie de vente en détail, catégorie B, sise au 54 rue 10236 Kabbaria 2053 Tunis, matricule fiscale: 041618G. Toute contestation est à adresser dans le délai légal à l'adresse de l'officine citée ci-dessus.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 20/03/2020

2020R00646FCCC2

Contrat de donation de fonds de commerce

Suivant actes de donation daté le 16/3/2020 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 15/3/2020, sous quittance n° MO18572, Monsieur Cherif Borhene a fait une donation à Madame Cherif Nihed tout un fonds de commerce prêt à porter tout commerce au local commercial n° 3 avenue de la République à Monastir avec tout ses éléments physiques et morales d'où les oppositions se font entre les mains de Maître Mezri Nouira, notaire, rue république houmet Leksar Ksar Hellal durant 20 jours de la date de publication de l'avis au journal officiel.

2020S00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/2/2020 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 6/3/2020, sous n° 20200436, reçu n° M015749, Madame Souad Bent Ahmed GACEM titulaire CIN n° 06812658 du 3/3/2008 et demeurant à Ksar Hellal Rue Bougzala Salem a vendu à Monsieur Mohamed Bent Abdessalem Hassen Bouzouita titulaire CIN 0417515 du 28/10/1999 des parts indivises égales à la moitié du fonds de commerce du local sis à Ksar Hellal Rues le Riwak et Hannibal destiné à la vente des prêts à porter.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Madame Gannouni Nabilsis à Ksar Hellal Rue Limayrm dans le délai de 20 jours à dater de la publication de cet avis au JORT, et déjà publié au quotidien Echourouk du 14/3/2020.

2020S00357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/3/2020 et enregistré le 16/3/2020 à la recette des finances de Moknine quittance n° 18961, enregistrement n° 2020543 par lequel Mme. Laataoui Hasna a vendu à M. Mrabet Skander totalité du fonds de commerce sis à l'avenue la république n° 22 bis Moknine destiné à la vente du chaussures avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de M. Mrabet Skander dans un délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

2020S00361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 13 mars 2020, enregistré à la recette des finances Eljem Mahdia le 17/3/2020, (reçu n° M16297, enregistrement n° 20200409) Madame Fatma Bent Ali Ben Farh Gerfela, CIN n° 08274242 et Monsieur Kais Ben Sahbi Ben Abdallah Farhat CIN 08259865, ont vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba Eljem Mahdia, destiné pour vente des articles métalliques et graisseuses, à Monsieur Lotfi Ben Losif Ben Zine Maatallah CIN 08684425.

Les oppositions s'effectuent chez Maître Belkacem M'dimagh avocat à la cour de cassation de la société professionnelle unie d'avocats sis au 66 rue Victor Hugo Tracadéro Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la république Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux « Echourouk » et « le quotidien ».

2020S00363FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié en date du 1er/3/2020 enregistré à la recette des finances rue Abou Loubaba Mrabet Gabés le 2/3/2020 sous le numéro de quittance n° M013897, Mme Dalanda Ayadi a fait une donation à son époux Jamel Abdennaceur Bechraoui de l'ensemble du fonds de commerce «pharmacie» Avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à l'avenue Habib Bourguiba Bouchama Gabès toutes les oppositions seront reçues au bureau de maître Belgacem Louhichi notaire sise au 20 rue béchir Jaziri Gabés et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Quotidien et au chourouk sous le numéro IP220/2935 le 12/3/2020.

2020X00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 28/02/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid 03/03/2020 n° 20201661 quittance M019719 :

- Mourad Hamdouni titulaire du C.I.N n° 05970982 a vendu la totalité du fonds de commerce à Hibah Khababi avec ses composantes matériels et immatériels connu par le nom commercial café «ILISAA » d'un prix égale à dis milles dinars (10.000.000 D).

- Les oppositions se font entre les mains de Hibah Khababi sis à cité Enour Gharbi Sidi Bouzid jusqu'au l'expiration des délais de l'opposition.

- Cette annonce a été publiée aux journaux «Echorouk» et «Le quotidien» le 5 mars 2020.

2020X00505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 4/3/2020 enregistré à la recette des finances de Tataouine, le13/3/2020, quittance n° MO26252, sous le n° 20200992, Monsieur Sami ben Ali Mlayah, titulaire de la carte d'identité nationale n° 06546117 demeurant à Tataouine a vendu à Monsieur Dhaou Ben Mosbah Katar titulaire de la carte d'identité nationale n° 06520236, demeurant à Ezzahra Tataouine la totalité du fonds de commerce "vente de fruits secs", cité avenue Farhat Hachad Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Assabah paru le 19/3/2020.

2020X00506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing, légalisé à la municipalité de Alhajeb Sfax le 6/03/2020, enregistré à la recette des finances de Sfax le 16/3/2020 sous le n° 20201098, quittance n° MO23047 Madame Wanness Hayet épouse Hattay Abdelazize titulaire de CIN n° 05369326, demeurant à la route Menzel Chaker Km 0.5 Cité Almourouj Sfax a cedé à Madame Alcheyeb Noura titulaire de CIN n° 08768053 demeurant à Alhamem Elghraiba Sfax, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, au prix de quarante milles dinars, consacre café sis à la route de Aéroport km 4 rue Ariha cité Albahri Sfax.

Les éventuelles oppositions serons remises chez l'avocat maître Jalleli Mahdi à son étude sis à la rue Abou Elkacem Alchebbi immeuble REX palace n° 606 Beb Bhar Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sinon l'opposition sera nulle.

Cette annonce a été publié au journal «Assabah» n° 22678 du mercredi 18/3/2020.

2020X00508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 13/3/2020 (quittance n°30050, n° d'enregistrement 20201547).

Monsieur Moncef Fadloun a vendu à Monsieur Hamdi Ben Salah la totalité du Fonds de Commerce exploité dans le local numéro 59 avenue Habib Bourguiba La Goulette Kasino Tunis.

Les oppositions seront admissent entre les mains de Maître Amor Ben Saad, Avocat à la cour d'appel, sis au 5 Bis Rue Mohamed Fadel Jammeli Mutuelleville 1082 Tunis et ce, (20) jours à compter de la date de publication du présent au jort.

Cette publication est parue dans le journal le Temps le 19 mars 2020.

2020400783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Borj Louzir sous le n°18203129, Mme Aziza Ben Sadok Ben Amor Dridi Ep. Noureddine Dridi titulaire de la C.I.N 00892219 a vendu à Mme Chedhlia Ben Amor Ben Salah Naguatti ep. Ali Saidi le fonds de commerce, Exploité pour la vente de volaille, ses dérivés et les conserves complémentaires situé à Résidence Hela 1 Cité Hédi Nouira Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent parvenir auprès de l'acheteur à Résidence Hela 1 Cité Hédi Nouira Borj Louzir

Ariana dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Chourouk et le Quotidien le 19/3/2020.

2020400785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances à Borj Louzir le 17/3/2020 sous le n°20200714 quittance n°21722, Mme Rahma Lakdiri titulaire de CIN n°08726930 a cédé la totalité du fonds de commerce à Mme Amna Chalouati titulaire de CIN n°08349910 avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 1 Rue Awled Chamekh Borj Louzir Ariana destiné l'exercice de couture.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Mohamed Amine Ben Youssef à son adresse sise au : 17 Bis Rue de la Commune - Ariana Bureau A-2, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 19/3/2020.

2020400786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession de bail conclu le 03/03/2020 et enregistré auprès de la recette des finances de la Marsa le 05/03/2020, quittance 35644, numéro 20201396, Sallouha Fattah a vendu le fonds de commerce d'un local situé au premier étage B103 au centre commercial Zaphyr, pour un montant total de Soixante dix mille dinars (70.000,000 dt) à Madame Hala Fajji.

Les oppositions seront adressées au cabinet du Maître Radhouane El Ayba, sis à la rue lac Victoria, lac des cygnes Bureau B2 Les berges de lac Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal echourouk le 19/03/2020.

2020400801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 16 Mars 2020 enregistré à la recette des finances de Menzah 06 Ariana en date du 17/03/2020, quittance M037242, n° d'enregistrement 20201672, Société Hentati Tissus dont l'identifiant unique au Registre national des entreprises est 1505075H représenté par son gérant Monsieur Hentati Sadek a vendu au société Equimax dont l'identifiant unique au Registre national des entreprises est 1450702L représenté par son gérant Monsieur Elkharat Nader la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un local à usage de commerce sis dans n° 01 Rue Mouaoui a Ibn Abi Sofiene Manzeh 6 Ariana 2091.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'avocat.

Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu à la société BEST RECOVERY SERVICES sis au 67 Avenue Habib Bourguiba centre Farah 4éme étage bureau B22 Ariana 2080 dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 19 mars 2020.

2020400803FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P du 27/02/2020 et enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 09/03/2020 quittance n° M015058 n° d'enregistrement 20200353, Madame Ines Ben Soltana veuve Adel Dridi, a vendu en son nom et pour ses enfants mineurs Nourane et Rayen Dridi à Mrs Fenniche Walid, la totalité du F.C destinée à la vente des produits et équipements Para - Médicale sis à la Rue Essalem cité Erriadh Mornaguia.

Tous les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au domicile du F.C sis à la Rue Essalem cité Erriadh Mornaguia dans les délais prévus au code de commerce.

2020400807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Raoued le 2/3/2020 sous le n° M022852 quittance n° 20200883 Madame Manel Hjayej a vendu à M. Mostapha Mzoughi la totalité du fonds de commerce sis au n° 11 avenue Habib Bourguiba cité la Gazelle. Les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Imene Hammi Makni (avocat) sis au 12 avenue Habib Bourguiba Ariana 2ème étage B4 pendant la période légale.

Cette annonce a paru dans la Presse du 18/03/2020.

2020400809FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location légalisé en date du 27/2/2020 enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 9/3/2020 sous le n° 20301647 quittance n° M030004 la Société HOOUPE, SARL identifiant unique n° 1610507B a loué à la société Méditerranéenne de Commerce, SARL identifiant unique n° 1310653R tout le fonds de commerce situé au n° 13, Avenue unions de grand Maghreb, Soukra, Ariana, exploité pour l'activité de commerce et distribution de prêt à porter et de chaussures pour une durée de (5) ans renouvelables débutant du 1er/12/2019 finissant au 30/11/2024.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

L'annonce a été publiée au journal Echourouk et le quotidien du 13/3/2020.

2020T00393FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Par acte manuscrite enregistrée à la recette des finances Ghandi - Tunis en date du 9/3/2020, reçu n° 23282 et enregistrement n° 20300889, la société Tunis Center en son représentant légal inscrit au Registre National des Entreprises d'un Identifiant Unique n° 0033245A dont le siège social est à Tunis, 4, Rue de Grèce - 1000 Tunis a loué en Gérance Libre tout le fonds de commerce n° 357 sis au 2ème étage du centre commercial "le Palmarium" à Monsieur Ismail ben Manoubi Ben Salah Ben GHORBAL à l'exploiter dans le commerce de tous les produits artisanaux à l'exception des bijoux.

Toutes les objections seront acceptées à la Société Tunis Center à son siège 4, Rue de Grèce 1000, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Chourouk" le Mardi 17/3/2020.

2020T00396FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location de fonds de commerce signé le 25/2/2020 et enregistré le 5/3/2020 à la recette des finances rue victor hugo Sousse sous le n° 20300565, quittance n° M014353, Mr Mohamed Ben Ali El Makki CIN n° 02913810 résident à la rue Jalloul Ben Chrifa Khzama Ouest Sousse a loué en gérance libre à Mr Philippe Ben Ouahid El Hrayeb sis à la rue Jalloul Ben Chrifa Khzama Ouest Sousse (l'adresse même du fonds du commerce loué), tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Jalloul Ben Chrifa Khzama Ouest Sousse, destiné à l'exercice de l'activité de buvette renommée «sun 7 café», et ce pour une durée de deux ans renouvelables à partir du 1er/2/2020 jusqu'au 31/1/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du samedi 21/3/2020.

2020S00359FCCC3

Avis

Par acte de désistement sous seing privé daté le 6/11/2019 et enregistré le 3/1/2020 à la recette des finances à Sayada quittance n° M000140 enregistrement n° 20200003 par lequel M. Ben Ismail Khalifa Ben Mohamed a désisté à Mme. Ismaiil Fatma Bent Khalifa la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Mohamed Kraiem Bouhjar Monastir destiné à la vente de librairie avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mme. Ismaïil Fatma au délai de 20 jours à partir de la publication du JORT.

Cette publication a été publiée au journal Echourouk le 8/2/2020.

2020S00360FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'association

Nom d'association : KAWTHER D'ECHECS

Objectifs : Développement des capacités mentaux pour les nouveaux générations.

Membre : Mohamed Aziz Khalsi, Mona Triki, Wala Lounissi.

Président : Kawther Waari.

Secrétaire générale : Abed Hamid Werfelli.

Trésorerie : Omar Waari

2020R00649APSF1

Constitution d'association

Le nom de l'association : Smile Kids pour le travail éducatif et culturel des institutions de l'enfance à Tozeur

Adresse : Jardin d'enfants, Parc du Soleil El-Chebbi 1, FAH Tozeur

Sujet : éducatif, culturel, social

- Contribuer au développement du processus éducatif et l'améliorer, développer les compétences, les expériences et les talents de l'enfant et diriger l'enfance dans la région de Djérid pour les mieux.

- Participation à des événements et des festivals régionaux et nationaux.

- Lier des relations avec des associations et organisations similaires dans les objectifs au niveau régional et national

Le président : Takwa Eljed

Secrétaire général : Latifa Chorfi

Trésorier : Tayssir Eljed

2020R00652APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement d'un Syndic de Copropriétaires

Conformément au procès-verbal du 9/2/2020 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 16/3/2020 sous le numéro 496405 quittance n° MO12722, il a été décidé de renouveler le syndic des copropriétaires de la résidence les Vagues.

Nom : Syndic Résidence Les Vagues d'Ezzahra

Siège : Résidence les Vagues, prolongement avenue Habib Thameur - Ezzahra

Les Membres : - Mr. Mohamed Haykel Eyet Lachkar : President

- Mme. Rabaa Hssan : Le secrétaire général

- Mr. Heni Ben Alaya : Trésorier

2020R00617APSF2

Syndic des Copropriétaires de la Résidence ÉRABLE

Siège social : «Résidence ERABLE cité les pins, les Berges du Lac II - Tunis

MF : 1564610M/N/N/000

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale des copropriétaires de la résidence ERABLE en date du 5 mars 2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 13 Mars 2020, sous le numéro 20801911 quittance M029338, il a été décidé ce qui suit :

- Adoption du rapport moral et financier arrêté au 31/12/2019

- Fixation des cotisations pour 2020

- Désignation du Monsieur Mohamed Zaguia en qualité de Vice-Président de Syndic et Monsieur Mahmoud Trabelsi en qualité de Trésorier adjoint.

2020400788APSF2

Renouvellement de syndic

Conformément à l'assemblée générale de l'immeuble « Le casino » en date du 8 mars 2020 enregistré à la recette des finances de La Goulette le 9 mars 2020 numéro de quittance 26938 et numéro d'enregistrement 20701405 et en présence de 26 acquéreurs sur 35, les résolutions suivantes ont été prises :

1- adoption du rapport moral

2- adoption du rapport financier

3- adoption de la décision de payement des cotisations sur 3 mois au maximum et en cas d'impayé un recours en justice sera initié en cas de dépassement de ce délai

4- le recours à l'installation d'un TAG pour l'ascenseur à partir d'avril.

5- adoption et accord sur les dépenses engagées par Monsieur Belkassem Ben Hamza au profit du syndic et ce ci pour le montant total de 22.260,063 dinars.

6- accord pour le partage en deux appartements de l'appartement A 23 au nom de Monsieur Belkassem Ben Hamza et ceci avec l'accord de 25 acquéreurs sur 35 ce qui représente 74,28 % du nombre total des acquéreurs.

7- le comité du syndic est constitué comme suit :

Président : Monsieur Maher Ben Guiza

Trésorier : Monsieur Belkassem Ben Hamza

Secrétaire général : Monsieur Houssem Abdelli

Membres : Adel Ayari, Chokri Tébourbi, Slem Ben Madhkour, Ahlem Tébourbi

2020400802APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis d'adjudication immobilière

Il sera procédé à la vente l'immeuble ci-après le 20/4/2020 à 9h du matin à la chambre des saisis immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia au palais de justice de Mahdia.

Les demanderesses à la vente :

1/ Sabiha Bent Taib Nasef, femme au foyer, saisissante, domicile élu chez son Avocat Maître Saber Gmar.

2/ Rym bent Hsen Jbara, employée, saisissante, Domicile élu chez son Avocat Maître Saber Gmar.

Le débiteur saisi : Hsen ben Salah Jbara, travailleur à l'étranger, propriétaire, Demeurant à Manzel Hamza Mahdia.

L'immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble immatriculé, objet du titre foncier n° 11115 Mahdia dénommé « Kais » situé à Hiboun rue Al romman Mahdia, Gouvernorat de Mahdia, Le dit Immeuble est un terrain presque rectangulaire clôturé de mures et contenant un bâtiment moderne nouvellement construit à usage résidentiel se composant d'un rez-de-chaussée et d'un 1ère étage totalement indépendant.

Le rez-de-chaussée se composé d'un hall, un salon, deux chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette d'une superficie générale de 149 m2 pour le rez-de-chaussée pour le 1ère étage il est composé d'une salon deux chambres, une salle de bain. Et d'une surface générale de 129m2.

L'avocat poursuivant : Maître Saber Gmar avocat à la cour d'appel à son étude sise Avenue 2 mars 1934, immeuble Eljendoul 3ème étage Identifiant fiscal : 1422047/V.

Mise à prix : déterminée à 507.450.000D par les experts Monsieur Hamden Soua et Monsieur Mohamed Sidhom suite à la demande sur requête n° 2122/2019 plus les frais de l'adjudication.

Les conditions de visite de l'immeuble : pour consultation du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou contacter l'Avocat poursuivant maître Saber Gmar, il est possible de visiter l'immeuble mis en vente chaque dimanche de midi jusqu'à 13h de l'après-midi et pour participer à l'adjudication il faut consigner le 1/3 de la mise à prix à la caisse dépôt et des consignations.

2020S00356VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 22/04/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF: 646195 Q/P/M 000.

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hedi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M000

Contre : Maher Ben Mohamed El Hajri (Créancier Principal), commercant, inscrit au RC sous le n° A153742015, demeurant à la route Sidi Bannour Moknine gouvernorat Monastir

Mohamed Ben Ameur Ben Salam El Hajri (en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire) demeurant à la route Sidi Bannour, Moknine gouvernorat Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

L'immeuble nommé «Al Baraka» du titre foncier n° 102346 Monastir composé d'une seule parcelle n° 2, dont la superficie totale de 293 m2, un terrain La forme semi rectangulaire s'ouvre sur deux interfaces routières d'une largeur de 12 mètres du côté tribal oriental et d'une route d'une largeur de 8 mètres de la façade souterraine orientale située à la périphérie de la ville de Moknine, près du quartier d'Al-Mala'ab, Selon le plan d'aménagement urbain, le terrain est situé dans une zone destinée à la construction de logements au rez-de-chaussée et deux étages. Le terrain est clôturé avec un mur de briques à une hauteur de 3,60 mètres sur les quatre façades sans respecter l'angle d'intersection de 9,00 mètres sur la façade tribale orientale et de 30,00 mètres sur la façade souterraine orientale.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 26.244.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 2338.000 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2020S00358VEPA1

Annonce de vente aux enchères publiques pour la première fois

Partie poursuivante : Imed Ben Amor Ben Slama professeur d'éducation secondaire, résident à rue Sidi Ben Slama, Kairouan.

Partie poursuivie : Ben Slama Latifa et Ben Slama Jamila, sans profession, résidentes à rue Sidi Ben Slama, Cité Ejjamaa, Kairouan

Avocat poursuivant : Maître Hedfi Haithem, avocat, sis à rue El Khadi Ibn ennoomen, Kairouan.

Immeuble objet la vente : Une maison de style traditionnel, située à rue Sidi Ben Slama Kairouan se composant de 3 dépôts et de deux entrées et d'une terrace et de quatre chambres une cuisine une salle à manger et un garde manger et d'un escalier sise dans une ruelle escapée.

Mise à prix : quatre-vingt-onze mille neuf cents dinars (91.900.000 dt).

Date et lieu de d'audience : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan le lundi 27 avril 2020 à 9h00 du matin.

Visite des lieux : Ouverte tous les jours de 8h à 18h et pour plus de renseignement s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant.

2020S00362VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Becem Ketata

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n° 1 Sfax

Le créancier saisissant : Ghzala Dhiebi domiciliée élu bureau d'Avocat poursuivant Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassasion, étude à l'avenue Habib Bourguiba intilaka 2 Sfax.

Parties saisies : Dhaw Dhiebi, domicilié Route de Gabes Km 7 Cité Touta impasse Sidi Abid prés de l'école primaire « Ibn eljazare» 3083 Tina Sfax.

Immeuble objet des enchères : La moitié indivis de l'immeuble sis à la route de Gabes Km 7 Cité Touta Sfax qui se compose d'une parcelle de terre rectangulaire sa surface environ est de 243.18 m2 sur laquelle est édifiée au coin Nord Ouest un Maison sa surface est de 80.68 m2 qui comporte trois chambres, une cuisine, une wc, et un Garage au coin Sud ouest sous forme incliné sa superficie est de 23.81 m2

L'immeuble est limité au Sud par Ali Msalmi, à l'Est par Impasse d'où son passage principale, à l'ouest par Impasse d'où son passage secondaire et au Nord par Rckaa Amri.

Mise à prix : La mise à prix fixée à Trente cinq mille dinars (35000.000D). En plus Frais en sus qui seront fixés par le tribunal.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2, sis au palais du justice au 4 rue Ahmad Aloulou à Sfax. Mercredi vingt deux Avril Deux Mille Vingt (22/4/2020) à Neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant au cours de l'horaire précité.

2020X00504VEPA1

Vente aux enchères Publiques suite à une saisie immobilière

Les créanciers saisissants :

Mohamed Ben Brahim Jarraya, titulaire de la C.I.N n° 01262705 et ses fréres Ahmed C.I.N n° 01262619 et Noureddine C.I.N n° 1091718 et Abdellatif Triki C.I.N n° 01011140, demeurant tous à Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Adel Messedi, avocat à la cassation dont l'étude est sise à la rue Abou el Kaçem Chebbi Immeuble Elyssa Centre Sfax.

Débiteur saisi : Mohamed ben Ahmed ZRIBI, titulaire de la CIN n° 01080829, demeurant à la rue Monji Slim n° 64, Sakièt Ezzit Sfax.

L'immeuble saisi : Les quotes parts du débiteur Mohamed ZRIBI soit 13,5 de la totalité de 27 parts, de l'immeuble appelé - Ahmed - objet du titre foncier N° 96693 Sfax, sis Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax consistant en un local commercial d'une superficie de 27 mètres carré, appartenants à Mohamed et son fils Mounir ZRIBI, exploité comme débit de tabac.

La mise à prix : est fixée à Quarante Mille Dinars (40.000 D) selon les estimations de l'expert Habib Kharrat en plus des frais de justice.

Date et lieu de l'adjudication : le Lundi 20 Avril 2020 à la salle des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax à partir de 9 heures.

Toute personne intéressée peut rendre visite à l'immeuble pendant tous les jours et consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant sise à la rue Abou El Kaçem Chebbi Elyssa Centre Sfax.

L'adjudication est faite par avocat après avoir cautionné le tier de la mise à prix ou présantant un chèque.

2020X00507VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avis de vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de la cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., (IU 0000221M) immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Sabeur Ben Hédi Bhiri, commerçant, (IU. 1122446M), demeurant à la ceinture reliant route Mharza et route de Gabes Sfax, et à la route Soukra km 5,5 Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App, n°16 - 3000 Sfax.

4- Immeubles saisis : Deux immeubles sis à la route de l'aéroport km 8 El Hajeb entrée cité Al Khadhra prés de la mosquée Essalem Sfax, qui est une zone résidentielle pas loin de la ville et des locaux à usage commercial et administratif, ainsi la zone est moyenne. Les caractéristiques des deux immeubles sont détaillées comme suit :

- L'Immeuble dénommé «Fatma» objet du titre foncier n° 135741 Sfax qui consiste en une parcelle de terre d'une superficie de 449 m^2 limitée au nord par l'immeuble dénommé «Sabeur» objet di T.F n° 130934 Sfax revenant au débiteur saisi, de l'est par une voie sur laquelle ouvre l'immeuble et par un voisin, du sud par un voisin et de l'ouest par Salem Amri, sur laquelle est édifié un logement ouvrant sur le coté est d'une surface couverte totale de 133m^2 composée d'un salon, une cuisine, un hall, deux chambres à coucher, une salle d'eau un couloir et un véranda du coté nord. Au coin nord-ouest est édifié un garage d'une superficie couverte de 38 m^2 et des accessoires d'une superficie de 36 m^2 .Les murs du logement et du garage sont en briques finis et peints. Les toits sont en béton revêtus de staff en plâtre. Les équipements de la cuisine ne sont pas achevés (il manque le revêtement en faïence et les portes des placards. La salle d'eau est aussi sans faïence et sans équipements. L'immeuble est équipé par un réservoir d'eau, par un réseau d'électricité qui lui manque les plaques et les boutons, et du réseau d'eau, mais les compteurs de consommation d'eau et d'électricité ont été repris par les fournisseurs. Les fenêtres et les portes des chambres sont en bois, le sol est revêtu de carreaux de carrelage et le jardin est équipé des canaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. L'apparence de l'immeuble est moyenne.

- L'immeuble dénommé « Sabeur » objet du titre foncier n° 130934 Sfax qui consiste en une parcelle de terre d'une superficie de 653 m^2 clôturée des cotés nord et ouest et une partie du coté sud. Elle limitée au nord par une voie, de l'ouest par Salem Amri, du sud par l'immeuble dénommé «Fatma» objet di T.F n° 135741 Sfax revenant au débiteur saisi et par une entrée commune sur laquelle ouvre l'immeuble et de l'est par une entrée sur laquelle ouvre l'immeuble aussi. Sur le coté est de ladite parcelle est édifié deux entrepôts ouvrant sur les cotés est et sud d'une surface couverte de 125 m2. Il existe aussi des escaliers menant à un étage consistant en un cadre extérieur de construction en brique des cotés nord et ouest et sud seulement qui n'est pas encore couvert. Les murs sont en brique finis pour une partie et non finis pour le reste. Les toits sont en béton et les portes en fer et le sol est en ciment. Il n'est pas équipé de l'électricité et son apparence est moyenne.

5- Mise à prix : Cent quarante et un mille cent quatre vingt dix dinars (141.190,000 D) détaillé comme suit :

- Soixante dix huit mille cinq cent quarante dinars (78.540,000 D) pour L'immeuble dénommé « Fatma» objet du titre foncier n° 135741 Sfax.

- Soixante deux mille six cent cinquante dinars (62.650,000 D) pour L'immeuble dénommé «Sabeur» objet du titre foncier n° 130934 Sfax.

Frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 – 4 rue Ahmed ALOULOU près de la CNSS Sfax le mercredi Vingt deux Avril deux mille vingt (22/4/2020) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X00510VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie iInmobilière Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocat à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047E/A/P/000

Tel : 71.282.575 – Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C 138811996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Parties saisies : 1- Société Afrique Pour Routes et Bâtiments «SARB» représentée par son représentant légal - R.C 127792002B Tunis son siège social : 237 Avenue Ibn Khaldoun Cité 18 janvier Ettadhamen Ariana. Domiciliée au cabinet de son avocat Maître Nafaa El Mediouni sis Avenue 9 Avril 1938 Complexe Essoumoud 2éme étage, bureau n° 17 Tunis.

2- Monsieur Adel Manai- Ouvrier à l'étranger - Titulaire de CIN N° 04754902 -(en sa qualité de caution réelle et solidaire) -Demeurant : 4 Rue 6743 Cité Ibn Khaldoun'Iunis, Domicilié au cabinet de son avocat Maître Nafaa El Mediouni sis Avenue 9 Avril 1938 Complexe Essoumoud 2ème étage, Bureau n° 17 Tunis.

3- Madame Hedia Selmi épouse Adel Manai Résidente à l'étranger, pharmacienne - Titulaire de CIN N° 00292066. (en sa qualité de caution réelle et solidaire)

Demeurant : 4 Rue 6743 Cité Ibn Khaldoun Tunis

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocat à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis. Immeuble saisi : il s'agit d'un appartement objet du titre foncier n° 48432 Ben Arous dénommé «El Ons

2», représentant le lot n° du lotissement du titre foncier n° 11015 Ben Arous, c'est l'appartement n° 2 sis au rez-de chaussée de la résidence "El Ons" sise à Ezzahra et à une distance de 130 m est de l'avenue Farhat Hached et précisément à l'angle de Rue Malek Ibn Anas Ezzahra Ben Arous, sa superficie est de 101 m2. Il se compose d'un salon, trois (3) chambres à coucher, une salle de bain, une cuisine qui ouvre sur un séchoir et une toilette. L'appartement est équipé de l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : Cent vingt et un milles deux cent Dinars (121.200,000 dinars).

Date et lieu de la vente : Jeudi le 23 avril 2020 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe de Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2020400789VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisi immobilière

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

MF 797021/F

Avocat auprès de la cour de cassation

4 bis Rue Du Mali, 5ème étage bureau n° 2, le Belvédère -Tunis 1002 Tél : 71890398 - Fax 71891602

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n° B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire)

La partie saisie : Habib Harb demeurant à son lieu de domiciliation sis à la résidence Diar El Mourouj 1 - Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun demeurant au 4bis Rue Du Mali, 5ème étage bureau n° 2, le Belvédère -Tunis 1002.

Désignation de l'immeuble mise en vente : La totalité de l'immeuble dénommé « El FEL » objet de titre foncier n° 548522 Nabeul

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cent vingt neuf mille et quatre cent quatre vingt seize dinars (129.496,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Lundi 20 Avril 2020 (20/4/2020) à partir de 9h00 du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2020400796VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

« Dar Assabah »

RC : B164771997

S.A au Capital de 1088.880,000 D

Siège social : Boulevard Med Bouazizi-El Menzah -Tunis

CNSS N° 036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité « Dar Assabah» sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 avril 2020 à 9h au Siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer Sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

4) Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2019.

5) Affectation du résultat.

6) Quitus aux administrateurs.

7) Approbation de la démission d'un Administrateur.

8) Fixation de jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

9) Ratification de la nomination d'un Administrateur.

10) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

11) Nomination d'un Administrateur.

12) Approbation de la cession d'une action et agrément du nouvel actionnaire

13) Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2020T00400SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

« Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital 1 008 880,000 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi-El Menzah -Tunis

CNSS N° 036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse

d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah » sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire qui se tiendra le mardi 21 avril 2020 à 10h00 Au Siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de la continuité de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoir en vue des formalités.

2020T00401SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 Avril 2020

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0707304 /Q.N.M

Messieurs les actionnaires de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Mardi 28 Avril 2020, à 10h00, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaires aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement de mandat d'administrateur,

- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,

- Fixation des jetons de présence,

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Megrine.

2020T00403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société « BONNA TUNISIE»

Identifiant unique : 0001901 K

SA. Au capital de 19 779 375 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société «BONNA TUNISIE» sont convoqués aux réunions de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendront le jeudi 23 Avril 2020 respectivement à 17h00 et à 18h00 à l'Hôtel «The Residence» Gammarth sis aux côtes de Carthage BP 697 - CP 2070- la Marsa -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Assemblée Générale Ordinaire :

1/Etats financiers individuels

- Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la société arrêtés au 31 décembre 2019, approbation des états financiers individuels arrêtés aux 31 décembre 2019,

- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019,

- Quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

2/Etats financiers consolidés

- Lecture et discussion du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019,

3/ Ratification de la nomination d'un administrateur

4/ Renouvellement du mandat du Cabinet «Conseil audit formation» en qualité de CoCommissaire aux comptes,

5/ Nomination du cabinet « Expert Partners » en qualité de Co-Commissaire aux comptes.

6/ Informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés,

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

II- Assemblée Générale Extraordinaire

1/ Ajout d'activités et mise à jour de l'article 2 « objet» des statuts de la société

2/ Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 2018-52 se rapportant au registre national des entreprises et de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat des affaires.

3/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

2020R00633SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société « BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES »

Identifiant unique : 0341455A

SA. Au capital de 14016000 DT

Siège social : 58, A venue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société «BONNA BETON MATERIAUX PREFABRIQUES» sont convoqués aux réunions de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendront le jeudi 23 avril 2020 respectivement à 9h00 et à 10 h 30 au siège de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba-CP 2033 - Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Assemblée Générale Ordinaire

1/ Lecture et discussion du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019, approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019,

4/ Quitus aux administrateurs,

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6/ Ratification de la nomination de deux administrateurs

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs,

8/ Renouvellement du mandat du Cabinet «Conseil audit formation» en qualité de CoCommissaire aux comptes,

9/ informations de l'Assemblée Générale des fonctions de Direction et d'administration occupées par les administrateurs et le Directeur Général dans d'autres sociétés,

10/ Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

II-Assemblée Générale Extraordinaire

1/ Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 2018-52 se rapportant au registre national des entreprises et de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat des affaires.

2/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

2020R00634SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

Société « PHILBERT TUNISIE »

Identifiant unique : 0492565T

SA. au capital de 2 600 000 DT

Siège social : 58, Avenue Habib Bourguiba - 2033- Mégrine

Les actionnaires de la société «PHILBERT TUNISIE» sont convoqués aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée générale Extraordinaire de la société qui se tiendront le jeudi 23 Avril 2020 à 12 h 30 et 13 h 30 au siège de la société sis au 58 Avenue Habib Bourguiba-CP 2033 -Mégrine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Assemblée générale ordinaire

1/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2/ Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2019, approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

3/ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019,

4/ Quitus aux administrateurs

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6/Ratification de la nomination d'un administrateur

7/ Renouvellement du mandat du cabinet «Conseil audit formation» en qualité de CoCommissaire aux comptes,

8/ Informations de l'assemblée générale des fonctions de direction et d'administration occupées par les administrateurs et le directeur général dans d'autres sociétés,

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

II-Assemblée générale extraordinaire

1/ Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 2018-52 se rapportant au registre national des entreprises et de la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat des affaires.

2/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R00635SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme au capital de 21.549.800 dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Études et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 23 avril 2020 à 11h00, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société,

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020R00638SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme au capital de 21.549.800 dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Études et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 avril 2020 à 09h30, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2019,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3) Examen et approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2019,

4) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019,

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019,

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2020R00639SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire méditerranée bitume (BITUMED S.A)

Société anonyme au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Pétrolière de Rades, BP n° 91- 2040 Rades

Matricule fiscal : 048125 V A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués le 21 Avril 2020 à 11h00 à « Le Corail Suite Hôtel» sis à la Rue de la Feuille d'Erable, Cité les Pins, les Berges du Lac II Tunis, pour se réunir en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019.

2) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et objet du rapport spécial du commissaire aux comptes.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2019.

7) Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

8) Questions diverses.

9) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt.

2020R00643SANB3

Invitation

Assemblée générale ordinaire

Société commerciale Import - Export

« EL KARAMA »

S.A capital social : 203.295 dt

M.F : 004900XPM 000

Siège social : 65 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000

N° CNSS : 028818-09

N° R.C : B1142681997

Monsieur les actionnaires de la société commerciale Import Export Elkarama sont convoquées à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2020 à 9h du matin au siège social de la société à l'effet de délibéré sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier de l'exercice 2017/2018,

2- Lecture du rapport du C.A.C pour l'exercice 2017/2018,

3- Approbation de l'opération réalisée dans le cadre de l'article 200 du C.S.C,

4- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2017/2018,

5- Affectation des résultats pour l'exercice 2017/2018,

6- Question diverses.

2020R00647SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 23 Avril 2020 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

3- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

6- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2019.

7- Affectation de résultats.

8- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2020R00648SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib Bourguiba 2éme étage Immeuble STB Africa, 1001 Tunis

RNE : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Jeudi 14 mai 2020 à 10 H, au siège social de la Société sis au 52, Avenue Habib BOURGUIBA, Immeuble STB AFRICA, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

8. Nomination d'un administrateur.

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2020R00650SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire (Exercice 2019)

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 776.875.000 de dinars

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Identifiant unique : B 18233 1996

MF : 1237 APM 000

N° d'affiliation à la CNSS : 0001237A

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 Avril 2020, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2019.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n° 2016 – 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2019.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.

7- Cooptation de deux administrateurs représentant les privés.

8- Cooptation de deux administrateurs indépendants.

9- Nomination des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation ''STB-Finances'') qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences – Tunis - Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2020R00653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

STAR

Société anonyme au capital de 23.076.930 Dinars

Siège social : Square Avenue De Paris-Tunis

R.C Tunis B 173391996

Mat fiscal 2388V/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 22 avril 2020 à 09h30 au Siége Social Avenue de Paris - Tunis pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et approbation des conventions,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

6- Renouvellement des mandats des administrateurs,

7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

9- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 47 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les rapports se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société -square avenue de Paris-Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

Cet avis annule et remplace celui publié au JORT N°21 du 13/03/2020.

2020R00655SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN BANK

S.A. au capital de 132.405.000 D

Siège social Avenue Mohamed V – Tunis

R.C : B176041996

M.F 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 avril 2020 à 10 heures au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil de surveillance et du directoire sur l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des rapports du conseil de Surveillance et du directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2019.

4- Quitus aux membres du conseil de Surveillance et du Directoire.

5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2019.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7- Emission d'emprunts obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2020.

9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins cinq jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2020R00656SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2019

BH BANK

Société anonyme au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social: 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis

Identifiant unique 0024588W

Les actionnaires de la BH BANK sont invités à assister ou se faire représenter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 avril 2020 à 11heures au siège de la banque, 18 Av Mohamed V 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019,

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 et des conventions réglementées,

4- Réaffectation des réserves,

5- Affectation du résultat,

6- Quitus aux administrateurs,

7- Renouvellement de mandats d'administrateurs,

8- Désignation d'un administrateur indépendant,

9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.

10-Emission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Participations, des Filiales et de l'ingénierie financière, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2020R00657SANB3

BH EQUITY S.A

(Ex Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR)

Capital social : 18.000.000 DT

Siège social: 67, avenue Alain Savary, cité les jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 587760S

Les actionnaires de la BH EQUITY sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2020 à 9:00 H au siège de BH BANK, sis à l'avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2019,

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019,

4- Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'artcle 200 et suivants et de l'article 475 C.S.C.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs,

7- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux membres des comités émanant du conseil au titre de l'exercice 2019,

8- Renouvellement du mandat des administrateurs,

9- Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

Les document destinés à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020R00658SANB3

Réunion de l'assemblée générale ordinaire 2019

Banque Tuniso Koweitienne

SA au capital de 200.000.000 Dinars

Siège social : 10 bis avenue Mohamed V 1001 Tunis

Identifiant unique0012357/S

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE I sont convoqués à se réunir à l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 28 Avril 2020 à 12 heures 30 minutes, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V -1001- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité sociale et consolidés de la BTK au titre de l'exercice 2019;

2- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

4- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visés à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont mentionnés ;

5- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2019 ;

6- Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2019;

7- Jetons de présence des administrateurs ;

8- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

9- Nomination des administrateurs ;

10- Pouvoirs pour formalités.

2020R00659SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'année 2019 du 30 avril 2020

SOCIETE « SELIMAT-SA»

SA au capital de 1 950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1 Z.I. Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

Identifiant unique : 09291R

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 avril 2020 à partir de 9h00 du matin au siège sociale de société route de Tunis GP1 Z.I. Akouda à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établit par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019,

3- Approbation du rapport établit par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

4- Approbation des états financiers du dit exercice,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7- Distribution d'une partie des résultats reportés,

8- Approbations des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

9- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

10- Questions diverses,

11- Pouvoirs pour formalités.

2020S00355SANB3

Convocation

Société Hôtelière et Touristique du Sud «SHTS»

S.A. au capital de 9.951.000DT

Immeuble AL BARD Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 045998B

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique du Sud «S.H.T.S» Sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 mai 2020 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture el approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale relatif à l'exercice 2019,

2) Lecture et examen des rapports des commissaires aux comptes à l'assemblée générale relatifs à l'exercice 2019,

3) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

4) Approbation des conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5) Affectation des résultats de l'exercice 2019,

6) Distribution de jetons de présence

7) Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les années 2020, 2021 et 2022

8) Quitus aux administrateurs

9) Pouvoirs pour formalités.

2020400784SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 015094B

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA - 1002 Tunis

CNSS 69289-31

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats que la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Banque se tiendra le Mercredi 22 avril 2020 à 10H00, au siège de la Banque sis au 5 bis Rue Mohamed BADRA - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2019,

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2019,

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019,

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019,

5. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers Individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019,

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2019,

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2019,

8. Fixation des jetons de présence,

9. Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2020400795SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 27 avril 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7- Fixation du montant des jetons de présence,

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2020400797SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédl Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 avril 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3.-Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7- Fixation du montant des jetons de présence,

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2020400798SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001- Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 30 avril 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2020400799SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray- Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont Invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 29 avril 2020 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Nomination de nouveaux administrateurs,

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2020400800SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PARTICIPATION ET DE GESTION .SA

S.A au capital de 200 000 D

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia - 2035 Identifiant unique 014372A

Messieurs les actionnaires de la STPG sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, 72 Bis Rue des Minéraux Zl La Charguia 2035 Tunis, le 30 Avril 2020 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019,

- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

- Renouvellement du mandat des Administrateur,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2020400804SANB3

DIVERS

Avis au public

Rectification d'une annonce légale de constitution d'une société à responsabilité limitée

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 7 août 2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI en date du 16 août 2019 n° de quittance 115922, enregistrement n° 19704802 de la société à responsabilité limitée Bagel & Bakery « B&B », identifiant unique 1338412W et en vertu de l'ordonnance sur requête en date du 29 août 2019 sous le numéro 72329 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en vue de désigner un expert judiciaire afin d'èvaluer l'apport en nature en propriété de fonds de commerce exploité dans la restauration et restauration rapide au local sis au 9 Avenue Mongi Slim El Menzah 5 Ariana, de ce qui précède M. Hatem Ben Mohamed Naceur Ben Mohamed Mamlouk demeurant au 119 Avenue Jugurtha, Mutuelle ville Tunis a libéré son apport en nature avec tous ses éléments corporels et incorporels dans le capital social de la société à responsabilité limitée Bagel & Bakery «B&B» permettant ainsi aux créanciers de M. Hatem Ben Mohamed Naceur Ben Mohamed Mamlouk d'inscrire leurs dettes dans les quinze jours de la publication transfert de l'apport en nature précité dans le capital social de la société susvisée sise au 9 Avenue Mongi Slim El Menzah 5 Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal LE QUOTIDIEN en date du 18/3/2020.

2020T00397DIVD2

Avis

Iheb Aziz Bouaouaja et Azer Nour Bouaouaja déclarent avoir égaré leur titre de propriété, acte notarié de donation dressé par les notaires Samira Zoghlami et Souad Agerbi et enregistré en date du 5/4/2008 sous le numéro M016482, et entendent réitérer une copie qui tiendra lieu de la copie originale. Toute personne qui a une opposition peut la présenter à l'Etude du Maître Mustapha Bouaouaja Avocat à Sfax 38, Rue Alexandre Dumas Sfax, dans un délai ne dépassant pas 70 jours à partir de la parution de la présente annonce.

Cette annonce est parue au journal Essabeh du 17/3/2020.

2020X00509DIVD2

Rectificatifs

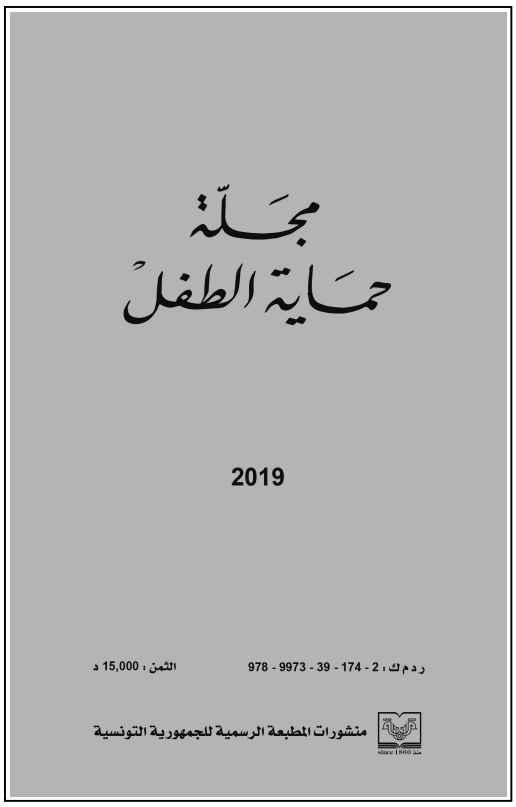
Rectificatif

Annonce N° : 2003T0875SRLB2 paru au JORT Annonces Légales, N° 34 du 21 février 2003.

Lire : Tunis le 4 février 2003.

Au lieu de : Tunis le 6 février 2003.

2020400808RECZ9



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-174-2

الحجم : 20 X 13

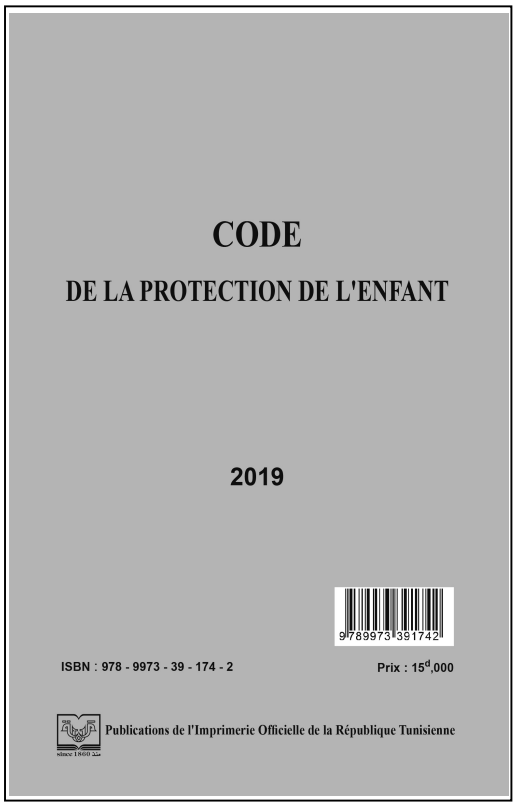
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-174-2

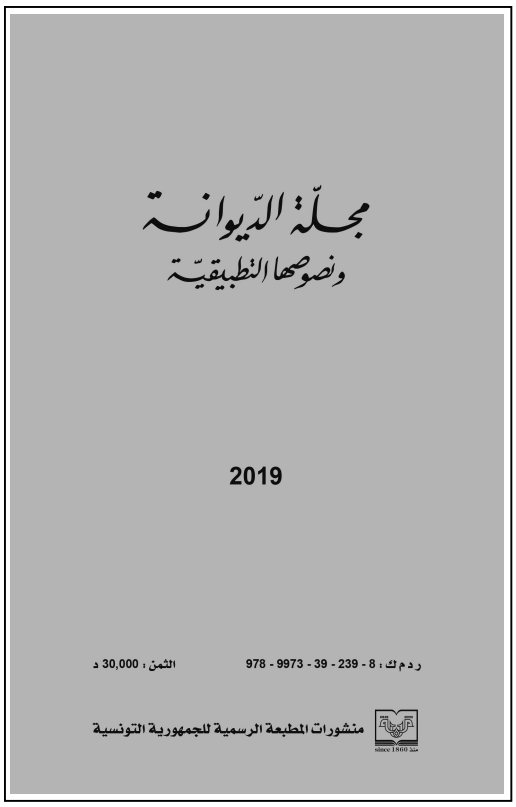
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-239-8

الحجم : 20 X 13

الثمن : 30,000 د



Edition : 2019

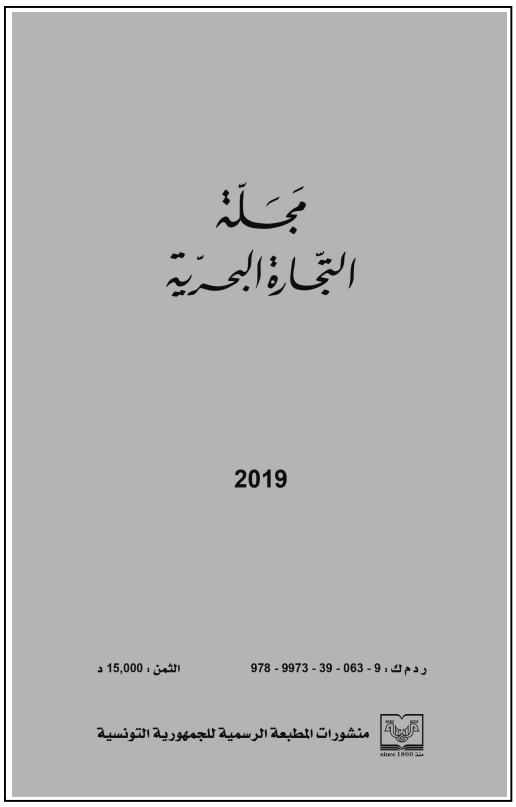
I S B N : 978-9973-39-239-8

Format : 20 X 13

Prix : 30,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

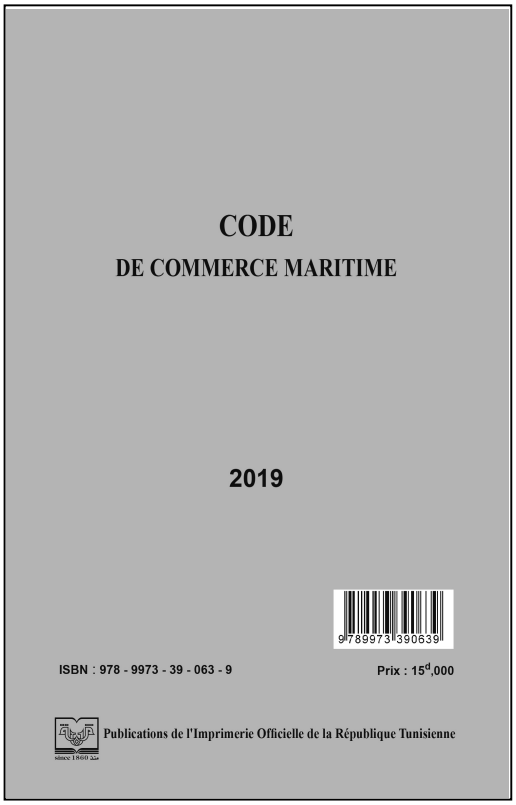
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus